

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys jurys@cfwb.be

Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2023-2024/1
Titre	DAES I & II
Matière	Français écrit

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Français écrit

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examen porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **486P/2018/240**

(<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/486-2018-240-%20.pdf>)

Nom du programme :

*Programme d'études du cours de français
Enseignement secondaire de plein exercice
Humanités générales et technologiques
Enseignement secondaire général et technique de transition
Deuxième et troisième degrés*

Référentiel :



Compétences terminales et savoirs requis en Français – Humanités générales et technologiques

Publié au Moniteur belge le 22 février 2018.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=25189&navi=296>

Les référentiels suivants déterminent les compétences et les savoirs de la formation commune aux 2e et 3e degrés de transition :



- o  [Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques – mathématiques](#) (en vigueur le 1er septembre 2015 pour la 3e année, le 1er septembre 2016 pour la 4e année, le 1er septembre 2017 pour la 5e année et le 1er septembre 2016 pour la 6e année)
- o  [Compétences terminales et savoirs requis - humanités générales et technologiques - français](#) (en vigueur à partir du 1er septembre 2018 pour la 3e année, le 1er septembre 2019 pour la 4e année, le 1er septembre 2020 pour la 5e année et le 1er septembre 2021 pour la 6e année)

Remarque : l'UAA (unité d'acquis d'apprentissage) principalement concernée par l'examen écrit est l'UAA3 (argumenter à l'écrit) à travers la dissertation.

Tout·e candidat·e à l'examen de français du DAES est censé·e avoir pris connaissance des consignes d'examen qui suivent.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'examen écrit est composé d'une **dissertation** (pas de choix de sujet, un seul sujet imposé à tous les candidats). L'épreuve s'accompagnera d'un portefeuille de textes permettant d'enrichir la réflexion et la prise de position des candidats.

Pour en savoir plus sur la dissertation, les candidats peuvent consulter le document « La dissertation en pratique – conseils méthodologiques » publié avec ces consignes sur le site des Jurys.

Pour cette production écrite, les candidats recevront une grille d'évaluation qui détaillera les critères d'évaluation (cf. modèle en annexe, page 5). Ce modèle pourra subir des modifications dans l'épreuve afin de l'adapter au mieux à l'exercice demandé.

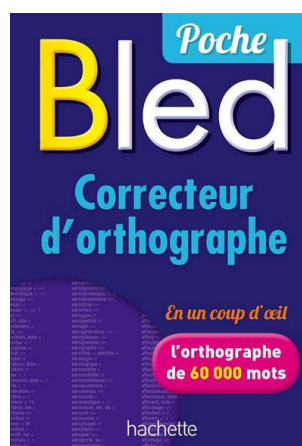
Durée de l'épreuve : 3 heures

●●● Aménagements raisonnables

Les candidats à besoins spécifiques doivent informer le Jury dans les délais impartis, en fournissant les attestations (récentes) nécessaires. Les aménagements demandés seront soumis à analyse.

●●● Matériel autorisé et refusé

	Matériel
Autorisé	Matériel de base d'écriture. Ouvrages de référence au format papier : dictionnaire de poche, dictionnaire de traduction, Bescherelle (conjugaison), correcteur orthographique (exemples non exhaustifs ci-dessous).
Refusé	Tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...), ouvrages de référence en version électronique.



III. Évaluation

●●● Pondération

Le total de l'examen sera ramené sur 20 points.

●●● Dispense

Si la cote totale obtenue est supérieure ou égale à 50%, le ou la candidat-e obtient la dispense de la matière « français écrit ».

Si la cote obtenue est inférieure à 50%, le ou la candidat-e n'obtient pas de dispense.

IV. Annexes

1. Modèle de grille d'évaluation pour la dissertation (voir pages suivantes)

Remarques:

- Le critère « pertinence » compte pour au moins 50% du total.
- Ce modèle de grille est susceptible d'être modifié pour correspondre au mieux à l'épreuve.

Critères	Indicateurs	Points	Totaux
Lisibilité	Les copies illisibles ne seront pas corrigées.	0 pour toute la copie	0 pour toute la copie
Pertinence	1. Introduction présentant : 1.1 une amorce pertinente ; 1.2 la présentation fidèle et complète de la problématique ; 1.3 une annonce de plan conforme à ce qui suit.		
	2.1 Thèse (=réponse personnelle et pertinente à la problématique) clairement exprimée dans le texte. Si aucune thèse n'est défendue, 0 pour les points 2.1, 2.2, 3 et 4. 2.2 Arguments pertinents, différents, développés et illustrés lorsque c'est possible : 2.2.1 Argument 1 : Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé (ou copié-collé si choix du texte) 2.2.2 Argument 2 : Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé (ou copié-collé si choix du texte) 2.2.3 Argument 3 : Très bien développé Suffisamment développé Faiblement développé Non développé (ou copié-collé si choix du texte)		
	3. Énonciation adaptée à la situation de communication		
	4.1 Reformulation des propos repris des documents accompagnant le sujet 4.2 Mention correcte de la source des propos repris des documents		
	5. Présence d'une conclusion : 5.1 assurant une transition avec ce qui précède ; 5.2 rappelant l'argumentation défendue ; 5.3 se terminant par une ouverture pertinente.		

	6. Cohérence de l'argumentation		
Intelligibilité	7. Cohésion interne du texte : 7.1 Anaphores 7.2 Connecteurs et transitions 7.3 Segmentation du texte		
	8. Progression de l'argumentation		
Recevabilité	9. Respect des normes linguistiques : 9.1 Orthographe - 99% à 100% de formes correctes - 98% de formes correctes - 97% de formes correctes - Moins de 97% de formes correctes 9.2 Syntaxe et ponctuation (points en fonction du nombre de fautes et de la longueur du texte) 9.3 Clarté et précision du lexique (points en fonction du nombre de fautes et de la longueur du texte)		
TOTAL			/50